

RAPPORT D'ANALYSES

n°RA2022-HUILE-014

Demandeur	CBDIS 13 rue Georges Auric 75019 Paris
Date de réception échantillon	31/01/2022
Numéro de lot	22-01GHR40
Nom du Produit	Huile CBD Relax 40%
Vos références	Quantification des cannabinoïdes

Nous vous remercions de nous avoir confié vos produits pour analyses. Les résultats fournis dans ce rapport concernent exclusivement les produits transmis pour analyses. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot. Ce document ne peut être reproduit (même partiellement) sans l'accord du laboratoire.

En cas de diffusion à des tiers, vous êtes tenus de remettre à votre destinataire le fichier PDF original afin d'assurer l'authenticité du rapport.

Les résultats ne sont reproductibles qu'avec nos conditions d'analyses et d'essais à partir des échantillons fournis. Sauf indication contraire, les échantillons analysés sont détruits 7 jours après l'analyse.

Pour toutes demandes concernant le rapport d'analyses, merci d'écrire à l'adresse mail suivante : contact@labostark.fr

Toute l'équipe vous souhaite une bonne réception,

Cordialement,

Florent LEGALITE
Responsable R&D



IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom : huile CBD Relax 40% CBD



ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES

Préparation de l'échantillon selon méthode interne – sans séchage préalable

Méthode d'analyse quantitative : LBSTRK005 - HPLC – PDA

Analyses Quantitative : HPLC Shimadzu

Analyte	Résultat (%)	Résultat (mg/g)	LOD (%)	LOQ (%)
CBD	39,351	393,51	0,0006	0,002
Δ^9 -THC	ND	ND	0,0006	0,002
CBN	ND	ND	0,0006	0,002
CBG	ND	ND	0,0006	0,002
CBL	ND	ND	0,0006	0,002
CBC	ND	ND	0,0006	0,002
THCVA	ND	ND	0,0006	0,002
CBDV	ND	ND	0,0006	0,002
THCA	ND	ND	0,0006	0,002
CBDA	ND	ND	0,0006	0,002
CBCA	ND	ND	0,0006	0,002
CBD_{total}	39,351	393,51	ND : non détecté NQ : non quantifié	
THC_{total}	ND	ND		

Afin de quantifier la teneur totale en THC, il est nécessaire de prendre en considération le % Δ^9 THC, ainsi que le %THCA (Forme acide du Δ^9 THC). La méthode de calcul reconnue du %THC_{total} par analyse HPLC est donc la suivante :

$$\% \text{THC}_{\text{total}} = \% \text{THC} + (\% \text{THCA} \times 0,877)$$

Ce principe est également transposé au calcul du pourcentage du CBD_{total} et CBG_{total} en prenant en compte leur forme acide respective : le CBDA et le CBGA.

Validé par : Dr Renaud BOISSEAU

Responsable Laboratoire – Docteur en Chimie Analytique